



Paris, le 21 mai 2019

Arnaud MALAÏSÉ
Régis METZGER
Francette POPINEAU
Co-Secrétaires généraux

A

Monsieur Edouard GEFFRAY
Directeur Général des Ressources Humaines
Ministère de l'Éducation nationale
72 rue Regnault
75013 Paris

Monsieur le Directeur,

Lors de la mise en place du corps des psychologues de l'Éducation nationale le 1^{er} septembre 2017, le versement des indemnités REP et REP+ a nécessité quelques ajustements. Et rapidement, la majorité des rectorats a résolu les problèmes rencontrés.

En janvier 2018 et 2019, nous vous avons alerté sur des situations restant problématiques dans certains rectorats, dont l'académie de Versailles. En effet, malgré les interventions des élu.es, le rectorat de Versailles a choisi d'opter pour le versement de l'indemnité REP sous forme de forfait. Les collègues intervenants en REP ou en REP+ percevaient alors la totalité de l'indemnité REP. Ce qui fait que certains ne percevaient pas ce qui leur était dû (l'indemnité REP+ au prorata de leurs interventions). D'autres ont trop perçu (prorata non appliqué) et ce, malgré un recensement des temps d'intervention.

Depuis la sortie du décret en janvier 2019, le versement des indemnités REP et REP+ est apparemment uniforme sur le territoire (sauf département 28).

Nous demandons une intervention de vos services auprès du rectorat de Versailles, afin que la dette des collègues soit notablement réduite, voire totalement annulée. Les sommes à rembourser étant parfois conséquentes (pouvant aller jusqu'à à 834 euros). Certains se retrouvent en grande difficulté. De plus, ils n'ont pas à pâtir de la persistance du rectorat alors qu'il avait été largement alerté.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en notre sincère et profond attachement au service public d'éducation.

Pour le Co-secrétariat,
Francette POPINEAU